

# Avis de Soutenance

Monsieur Yasser WABERI ASSOWEH

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*L'ordre juridique djiboutien à l'épreuve de la pluralité des normes: Statut légal de l'enfant*  
dirigés par Monsieur Yves STRICKLER

Soutenance prévue le **jeudi 26 juin 2025** à 9h30

Lieu : SALLE DU CONSEIL Faculté de Droit et Science Politique, Avenue Doyen Louis  
Trotabas, 06050 Nice Cedex 1, France.  
Salle : SALLE DU CONSEIL

## Composition du jury proposé

M. Yves STRICKLER	Université Côte d'Azur	Directeur de thèse
Mme Mélanie DOUCHY-OUDOT	UNIVERSITE DE TOULON	Rapporteure
M. François BLANC	Université de Perpignan	Rapporteur
M. YOUSSEUF ALI ROBLEH	UNIVERSITE DE DJIBOUTI	Examinateur
M. Abdi ISMAEL HERSI	Conseil constitutionnel de Djibouti	Examinateur
M. HERSI ABDI ISMAEL	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	Invité
M. YOUSSEUF ALI ROBLEH	DJIBOUTI UNIVIERSITE	Invité

**Mots-clés :** droit de l'enfant, pluralisme, droit de la famille, succession, adoption, autorité parentale,

## Résumé :

L'enfant, en droit djiboutien, évolue dans un système pluraliste. Ce pluralisme juridique n'est pas seulement d'ordre normatif, il est avant tout systémique. Ce système pluralisme est né par la rencontre du droit français importé par le biais de la colonisation française avec les autres systèmes juridiques implantés avant la colonisation française comme le droit coutumier et le droit islamique. Le droit colonial avait permis aux populations locales de continuer à jouir de leur statut d'origine surtout pour le statut personnel considéré comme un droit inséparable de la personne. L'accession de l'indépendance n'a pas remis en cause l'application de ce système. Pour le statut de l'enfant, il en résulte un éclatement. En effet il est écartelé entre le droit civil, le droit musulman et le droit coutumier. Contrairement aux deux autres sources le droit coutumier se singularise par son caractère informel c'est-à-dire que c'est un droit à l'œuvre de la société sans que cette pratique soit révélée par un texte. Le recours au droit coutumier est aujourd'hui marginal compte tenu de son affaiblissement dans les villes où il demeure supplanté par le recours aux tribunaux. Malgré ce faible recours, le droit coutumier est vivace en milieu rural et même chez la population pauvre qui y a recours pour régler certains conflits familiaux. L'originalité de cette thèse sera en autre d'étudier ce pluralisme juridique du point de vue du statut de l'enfant. En effet, l'enfant djiboutien peut se retrouver au carrefour de cette pluralité de norme. En plus de leur pluralité, les normes qui ont vocation à s'appliquer demeurent incompatibles en ce qu'elles proviennent des systèmes juridiques ayant des conceptions opposées sur les modèles familiaux. Cette complexité est exacerbée par l'absence d'un système de régulation et de partage de champs d'application entre ces normes.